



Officialité

lundi 15 février 2016

L'officialité est le tribunal ecclésiastique chargé de rendre la justice au nom de celui qui exerce le pouvoir judiciaire dans l'Eglise catholique romaine.

Cette juridiction traite essentiellement des causes matrimoniales et se prononce sur les déclarations de nullité de mariage.

Toute société est régulée par un droit. Notre société civile l'est par le droit civil, le droit pénal... Il n'y pas de justice sans droit.

Notre Eglise est donc aussi régie par un droit propre : le Droit canonique.

Le Code de Droit Canonique définit les droits et les devoirs des baptisés et des institutions ecclésiastiques, et permet de gérer leurs contentieux internes.

Il est un domaine où l'exigence de justice est particulièrement importante : les affaires matrimoniales et familiales et l'officialité s'occupe plus particulièrement de ces causes.

Notre diocèse dépend de l'officialité inter diocésaine de Lille :

elle est compétente pour les diocèses d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, Cambrai, Châlons-en-Champagne, Langres, Lille, Reims, Soissons et Troyes.

Tout fidèle peut s'adresser à l'Officialité pour l'application et la défense de ses droits.

Son siège est à Lille

68, rue Royale - CS 60022 - 59042 LILLE Cedex

Tél : 03 20 74 28 91

Courriel : [officialite-lille chez orange.fr](mailto:officialite-lille@orange.fr)

Il y a une antenne à Troyes : 3 rue du Cloître St-Etienne - 10000Troyes Cedex

Tél : 03 25 80 58 30

▶ Modérateur : Mgr Joseph de METZ-NOBLAT, évêque de Langres

▶ Official : Père Raphaël WILLOT

60 rue Royale - 59042 LILLE Cedex

Tél : 03 20 74 28 91

Dans le diocèse de Langres nous avons un juge et un avocat de l'officialité :



=>Juge : Abbé Paul SOMMIER
11 rue Girardon - 52000 CHAUMONT
Tél : 03 25 88 88 63



=>Avocat : M. Philippe MINAUD
1 rue André Theuriet - 52000 CHAUMONT
Courriel : philippe.minaud.chez@gmail.com